

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 5650 du 4 juillet 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1413451S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 10927 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325293S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} août 2014 :

Hardouin, Didier	Nigend : 121 079	Numéro de livret de solde : 5 241 454
Padilla, Béatrice	Nigend : 134 566	Numéro de livret de solde : 5 310 975
Nespoux, Jean-Marc	Nigend : 118 449	Numéro de livret de solde : 5 221 478

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2014 :

Antoine, Thomas	Nigend : 168 262	Numéro de livret de solde : 8 024 001
------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2014 :

Ramet, Anne	Nigend : 154 694	Numéro de livret de solde : 8 012 393
--------------------	------------------	---------------------------------------

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juillet 2014.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'air,
P. AUBERT